

au ministre de l'Expansion économique régionale une question, que j'ai déjà formulée deux fois, au sujet de la vacance du poste très important de président de la Société de développement du Cap-Breton. Le ministre peut-il dire à la Chambre qui sera le nouveau président? Je comprends mal que le gouvernement ne puisse trouver une personne compétente pour assumer ce poste.

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je ne suis malheureusement pas en mesure d'annoncer cette nomination. J'espère bien pouvoir le faire prochainement. Plusieurs personnes ont été pressenties pour cette fonction, mais certaines n'ont pas accepté, et d'autres n'étaient probablement pas en mesure de la remplir. Dès que nous pourrions nommer quelqu'un, nous le ferons avec plaisir.

L'USAGE DES FONDS DE LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE À LA DEVCO

[Traduction]

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'adresse aussi une question au ministre de l'Expansion économique régionale. A-t-il reçu un télégramme de la succursale 4527 s'élevant contre l'usage illégal fait à la Devco des fonds de la Commission d'assurance-chômage et, le cas échéant, quelle serait la nature de sa réponse?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas reçu ce télégramme. Je vais m'informer auprès des ministères pour savoir s'il leur aurait été adressé et à qui en particulier.

M. MacInnis: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je me demande si le ministre parlerait aux autorités qu'on a citées à plusieurs reprises mais qui, à ma connaissance, n'ont pas encore pris de décision. Examinerait-il l'aspect légal du plan préconisé par la Devco? Je pense que tous les députés seraient intéressés d'apprendre que des lois adoptées par la Chambre ont servi de moyens détournés pour violer les contrats existants.

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Une brève question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre du Travail a-t-il reçu un télégramme au sujet de ce problème particulier concernant l'assurance-chômage?

[L'hon. M. Stanfield.]

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Pas que je sache, monsieur l'Orateur. Peut-être la Commission d'assurance-chômage en a-t-elle reçu. En fait, je pense que les députés se souviendront que, contrairement à l'opinion exprimée, il s'agit là d'une mesure légale que la société Devco n'est pas seule à avoir prise, car il existe une centaine d'arrangements de ce genre. La Commission d'assurance-chômage et le ministre de la Main-d'œuvre à l'époque s'étaient mis d'accord pour agir, croyaient-ils, au mieux des intérêts des travailleurs et des mineurs. Ainsi, bien des gens qui se seraient soudainement retrouvés sans emploi ni revenu ont au moins été assurés d'une revenu appréciable.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je ne suis au courant d'aucune opinion juridique, car j'ai déjà demandé celle de légistes de la Couronne. Je voudrais demander au ministre du Travail s'il ne pense pas que, lorsqu'un homme est licencié ou congédié et qu'il est dans l'obligation d'avoir recours à la caisse de la Commission d'assurance-chômage pour sa pension de retraite, cela va à l'encontre de la caisse d'assurance?

M. l'Orateur: Il me semble qu'ainsi posée, la question réclame une opinion de la part du ministre et qu'elle n'est pas formulée comme il se doit.

M. MacInnis: Le ministre du Travail a tenté de laisser entendre qu'il y avait eu une opinion juridique. Il n'en est rien, car j'ai posé la question aux deux légistes de la Couronne: au solliciteur général aussi bien au ministre de la Justice. Je la leur ai posée de vive voix et par écrit au cours du mois de septembre et jusqu'ici aucun de ces légistes n'a émis une opinion. En conséquence, le ministre du Travail n'est pas en mesure d'indiquer ce que les légistes de la Couronne ont dit à ce sujet.

LES PARASITICIDES

LES RECOMMANDATIONS DE LA FAO

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Vu les importants entretiens de deux semaines qui ont eu lieu en décembre à Rome entre les spécialistes des parasitocides de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation mondiale de la santé sur l'évaluation des dangers que présentent pour l'homme les résidus de parasitocides dans les aliments, son ministre a-t-il reçu à l'issue des entretiens les recommandations sur la marge de tolérance des résidus en vue de réglementer les résidus dans les denrées alimentaires offertes sur le